

<https://maternelle27.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article640>



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Eure  
Maternelle 27



# Les vaccins obligatoires

- Direction -

Date de mise en ligne : dimanche 25 septembre 2022

---

Copyright © Site départemental Maternelle 27 - Tous droits réservés

---

Pour être inscrits dans une école, les enfants doivent obligatoirement être vaccinés contre les maladies suivantes :

- diphtérie ;
- tétanos ;
- poliomyélite (souvent associés à la coqueluche).

### **Enfant né avant le 1er janvier 2018**

Il n'est pas soumis à l'obligation vaccinale relative à la loi du 30 décembre 2017.

Les vaccinations contre la diphtérie, la poliomyélite, le tétanos sont les seules obligatoires, les autres restent fortement conseillées.

.....

### **Enfant né à partir de 2018**

Les 11 vaccinations obligatoires sont les suivantes, pour les bébés et les enfants :

Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP)

Coqueluche

Infections invasives à *Haemophilus influenzae* de type B

Hépatite B

Infections invasives à pneumocoque

Méningocoque de sérogroupe C

Rougeole, oreillons et rubéole

### **En savoir plus**

– [Sur le site Service-public.fr](http://Service-public.fr)

– [Sur le Portail métier](#)

-----